

**Rapport des administrateurs  
de la Ville de Franqueville St Pierre**

**Au sein de Rouen Normandie Stationnement**  
(Article L1524.5 du CGCT)

au capital de 300 000 euros  
Siège social : Mairie de Rouen  
Place du Général de Gaulle  
76000 Rouen  
799 851 175 RCS Rouen

**Année 2023**

Conformément aux dispositions des articles L 1531-1 et L 1524-5 du CGCT, le rapport des administrateurs de la [Ville de Franqueville St Pierre](#) au sein du Conseil d'Administration de Rouen Normandie Stationnement, présenté au [Conseil Municipal du .....](#) a pour objet de rendre compte de l'activité de la Société au cours **de l'exercice 2023**.

Le rapport des administrateurs s'appuie sur le rapport de gestion de la société qui, en l'espèce, intègre les éléments d'information issus des dispositions du décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu par l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales.

P.J. : données issues du rapport de gestion 2023 approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2024



Envoyé en préfecture le 28/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 076-217604750-20240926-DCM202458-DE

**SOCIETE PUBLIQUE LOCALE  
ROUEN NORMANDIE STATIONNEMENT**

au capital de 300 000 euros  
Siège social : Mairie de ROUEN  
Place du Général de Gaulle  
76000 ROUEN  
799 851 175 RCS ROUEN

**DONNEES ISSUES DU RAPPORT DE GESTION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**du 26 juin 2024**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

## I. Présentation

La SPL a été créée entre la CREA devenue Métropole Rouen Normandie et la ville de Rouen le 13 janvier 2014. Elle est régie par les lois et règlements en vigueur, en particulier par l'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dispositions non contradictoires du livre II du Code de commerce applicables aux sociétés anonymes,

La Société a pour objet, exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales qui en sont membres :

- L'étude et la réalisation de constructions, de reconstructions, de réhabilitation, de rénovation et d'équipement de parcs de stationnement, et locaux accessoires ou annexes ;
- La gestion, l'exploitation et l'entretien de ces parcs de stationnement, et locaux accessoires ou annexes, en tant que propriétaire ou preneur à bail. A cette fin, la Société pourra consentir tous types de baux, y compris de sous-location, et conventions de mise à disposition ;
- La prise en compte de l'intermodalité par la construction, l'aménagement et/ou la gestion de parkings relais ;
- Le conseil de ses actionnaires en matière de gestion de parcs de stationnement ;
- L'acquisition, la prise à bail à construction, à bail emphytéotique ou à bail commercial, ou encore la location simple de tels parcs de stationnement, et locaux accessoires ou annexes ;
- L'acquisition, la prise à bail à construction ou à bail emphytéotique de tout terrain destiné à recevoir la construction de tels parcs de stationnement et locaux accessoires ou annexes ;
- L'étude et la réalisation de constructions pour le compte de ses actionnaires sous forme de mandat ou délégation, en lien avec son objet social ;
- L'exploitation, la gestion et l'aménagement de la fourrière ;
- L'organisation, la gestion, l'exploitation et l'entretien du stationnement en voirie, par tous moyens, y compris électroniques ou statistiques, ainsi que toutes prestations de services liées à ces activités.

Elle pourra effectuer toutes opérations pouvant se rattacher directement à son objet social.

Elle pourra également participer à un groupement d'intérêt économique, mais uniquement dans le cadre de la réalisation de l'objet susvisé et conformément à la loi et aux règlements en vigueur.

La dénomination de la Société est : Société Publique Locale Rouen Normandie Stationnement – sigle SPL RNS

Le siège social est fixé à la mairie de Rouen (76000) - place du Général de Gaulle

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

### Nombre de ses salariés

Au 31/12/2023, la société comptait 56 salariés

## Organisation de sa gouvernance

Monsieur Matthieu de MONTCHALIN, Président

Monsieur Rémi de NIJS, Directeur Général

- La Métropole Rouen Normandie représentée par :
  - Monsieur Thierry CHAUVIN, représentant de l'Assemblée générale
  - Monsieur David LAMIRAY
  - Madame Sylvaine SANTO
  - Monsieur Fabrice RAOULT
  - Monsieur Cyrille MOREAU
  - Madame Anne Emilie RAVACHE
- Les administrateurs représentant la Ville de Rouen représentée par :
  - Monsieur Kader CHEKHEMANI, représentant de l'Assemblée générale
  - Monsieur Nicolas ZUILI
  - Monsieur Christophe DUBOC
  - Monsieur Matthieu de MONTCHALIN
- La Ville d'Elbeuf sur Seine représentée par :
  - Madame Françoise GUILLOTIN, représentant de l'Assemblée générale
- Les collectivités territoriales actionnaires de l'Assemblée Spéciale représentées par :
  - Monsieur Christian MONCHAUX ville de Bonsecours et Président de l'Assemblée Spéciale et administrateur
  - Monsieur Hervé ADEUX, ville de Bois Guillaume
  - Monsieur Jean-Jacques CORDIER, ville d'Amfreville la mivoie
  - Madame Jocelyne BROCHARD, ville de Bihorel
  - Monsieur Guy WURCKER, ville de Canteleu
  - Monsieur Cyril PAVIE, ville de Malaunay
  - Monsieur Didier HARDY, ville de Maromme
  - Madame Maryse BETOUS, ville de Franqueville St Pierre

A la création, le capital social est fixé à trois cent mille (300.000) euros.

Il est divisé en trois cent mille (300.000) actions d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune, intégralement souscrites et libérées en totalité, détenues exclusivement par des collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales.

- Par décision en date du 22 octobre 2015, l'Assemblée générale extraordinaire a constaté la libération intégrale des actions de numéraire composant le capital social.

Ville de Rouen	285 000 €	285 000 actions	95,00 %
Métropole Rouen Normandie	15 000 €	15 000 actions	5,00 %
Total	300 000 €	55 000 actions	100,00 %

Le 22 octobre 2015, la ville de Rouen a cédé une partie de ses parts au profit de la Métropole Rouen Normandie ; la nouvelle répartition est la suivante :

Métropole Rouen Normandie	180 000 €	180 000 actions	60,00 %
Ville de Rouen	120 000 €	120 000 actions	40,00 %
Total	300 000 €	55 000 actions	100,00 %

- Par décision en date du conseil d'administration du 21 novembre 2019, la prise de participation des villes de Amfreville la Mivoie, Bihorel, Bois-Guillaume, Bonsecours et Canteleu a été réalisée par la vente d'actions au prix nominal.
  - Par la Métropole Rouen Normandie
    - 500 actions soit 500€ à la ville de Canteleu

- Par la Ville de Rouen :
  - 100 actions soit 100€ à la ville de Amfreville la Mivoie
  - 10 actions soit 10€ à la ville de Bihorel
  - 10 actions soit 10€ à la ville de Bois-Guillaume
  - 10 actions soit 10€ à la ville de Bonsecours

Ces villes ont été intégrées au sein d'une assemblée spéciale.

Le montant du capital social n'a pas été modifié, la Métropole Rouen Normandie et la Ville de Rouen ayant cédé une partie de leurs actions aux nouveaux actionnaires. La répartition du nouveau capital social est répartie comme suit :

Collectivités Locales	Participation en euros	Participation en action	Participation en %
Métropole Rouen Normandie	179 500,00 €	179500	59,833%
Ville de Canteleu	500,00 €	500	0,167%
Ville de Rouen	119 870,00 €	119870	39,957%
Ville de Amfreville la Mivoie	100,00 €	100	0,033%
Ville de Bihorel	10,00 €	10	0,003%
Ville de Bois-Guillaume	10,00 €	10	0,003%
Ville de Bonsecours	10,00 €	10	0,003%
	300 000,00 €	300000	100,00%

- Par décision en date du conseil d'administration du 3 novembre 2020, la prise de participation des villes d'Elbeuf sur Seine, Franqueville Saint Pierre, Maromme et Malaunay a été réalisée par la vente d'actions au prix nominal.
  - Par la Métropole Rouen Normandie
    - 8975 actions soit 8 975€ à la ville d'Elbeuf sur Seine
  - Par la Ville de Rouen :
    - 100 actions soit 100€ à la ville de Franqueville Saint Pierre
    - 100 actions soit 100€ à la ville de Maromme
    - 100 actions soit 100€ à la ville de Malaunay

Ces trois villes ont rejoint l'assemblée spéciale.

Le montant du capital social n'a pas été modifié, la Métropole Rouen Normandie et la Ville de Rouen ayant cédé une partie de leurs actions aux nouveaux actionnaires. La répartition du nouveau capital social est répartie comme suit :

Collectivités Locales	Participation en euros	Participation en action	Participation en %
Métropole Rouen Normandie	170 525,00 €	170 525	56,842%
Ville de Rouen	119 570,00 €	119 570	39,857%
Ville de Canteleu	500,00 €	500	0,167%
Ville de Amfreville la Mivoie	100,00 €	100	0,033%
Ville de Bihorel	10,00 €	10	0,003%
Ville de Bois-Guillaume	10,00 €	10	0,003%
Ville de Bonsecours	10,00 €	10	0,003%
Ville d'Elbeuf sur Seine	8 975 €	8 975	2,992%
Ville de Franqueville Saint Pierre	100 €	100	0,033%
Ville de Maromme	100 €	100	0,033%
Ville de Malaunay	100 €	100	0,033%
	300 000 €	300000	100,00%

## II. Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

L'activité de la SPL RNS est répartie en 5 secteurs :

- 1- Gestion de parkings :
  - Délégation de Service Public : Métropole Rouen Normandie :
    - Parking Hôtel de Ville – 346 places
    - Parking Opéra – 154 places
    - Parking Vieux Marché – 394 places
    - Parking Cathédrale – 407 places

- Parking Franklin à Elbeuf - 325
- Parking St Marc - 533 places depuis le 1er avril 2022
- Contrat de prestation de services Métropole Rouen Normandie
  - Parking du Pôle d'échange du Mont Riboudet – 884 places

2- DSP Ville de Rouen – contrôle et suivi du stationnement sur voirie

3- DSP Fourrière Ville de Rouen

4- Gestion du stationnement vélos pour la Métropole

- Dans le cadre d'un avenant à la DSP Parkings pour les parcs à vélos intégrés dans les parkings en ouvrage
- Dans le cadre d'un contrat de prestation de service pour les dispositifs prévus sur voirie

5- DSP régie intéressée pour la Ville d'Elbeuf : collecte, contrôle et maintenance des horodateurs

L'effectif s'élève à 56 ; l'équipe de direction et administrative et financière est mutualisée avec la SEM Rouen Park dans le cadre du GIE PAR et en partie avec la SPL Rouen Normandie Aménagement dans le cadre de MAD.

Le tableau ci-dessous précise l'évolution du personnel depuis 3 ans de la SPL RNS

	2021	2022	2023
ETP	52	55	56

L'augmentation des effectifs est liée à la prise en charge en 2022 du parking Saint Marc et la montée en charge de la mission de gestion du stationnement vélo en 2023.

### 1- Activité parkings

Recettes :

	Recettes globales		Ecart	
	2023	2022	%	€
HDV	920 602	639 915	43,86%	280 687
VXM	1 693 724	1 511 032	12,09%	182 692
KTD	1 493 899	1 361 621	9,71%	132 278
OPR	616 460	521 081	18,30%	95 379
FRK	45 003	46 551	-3,00%	-1 548
Total hors STM	4 769 688	4 080 200	16,90%	689 488
STM	893 404	703 614	26,97%	189 790
Total yc STM	5 663 092	4 783 814	19,28%	922 296

NB1 L'activité du parking HDV avait été impactée par les travaux de réhabilitation ; elle a retrouvé progressivement son niveau de fréquentation

NB2 le parking Saint Marc a été pris en charge par RNS en mars 2022 ; le chiffre d'affaires est donc partiel. Paradoxalement, alors que tous les parkings et le stationnement de surface augmentent, l'activité du parking Saint Marc baisse. Une analyse est en cours.

Globalement, l'activité de parking en ouvrage a fortement augmenté, cette hausse est liée :

- Hausse de la fréquentation du centre-ville qui est constatée aussi sur les recettes de stationnement voirie
- Activité à 100% du parking Hôtel de Ville en partie neutralisée
- Augmentation des tarifs horaires et abonnements au 1er janvier 2023 de 5,00%.

Actions mises en place en 2023 :

- Renforcement des équipes d'agents mobiles pour la prise en compte et montée en charge de la maintenance des équipements dédiés au stationnement vélos sécurisé, LOVELO Stationnement.
- Accompagnement de la Métropole sur les études de réhabilitation du parking Cathédrale.
- Accompagnement des services de la Métropole dans la mise en œuvre de l'application MaaS.

- Poursuite des études pour la mise en œuvre de parkings payant sur Rouen Flaubert : parking des Hangars et parking Béthencourt.
- Mise en place de la nouvelle loi tarifaire au 1er janvier 2023.
- Renouvellement de brigades cynophiles la nuit sur les parkings de centre-ville.
- Mises aux normes des équipements pour le paiement CB sur le parking St Marc.
- Mises aux normes bancaire CB 5.5 des équipements de péages Scheidt & Bachmann pour les parkings Vieux Marché, Cathédrale, Opéra et Hôtel de Ville.
- Remplacement et ajout de caméras de surveillance sur le parking Franklin.
- Remplacement de la centrale de détection C0N0 du parking St Marc.
- Remplacement des canalisations de refoulement des pompes de relevage du parking Cathédrale et réalisation de piquage pour l'installation de pompes de secours.

#### Perspectives 2024

- Démarrage des travaux de rénovation du parking Cathédrale.
- Poursuite des études pour la mise en œuvre de parcs de stationnement sur Rouen Flaubert.
- Déploiement des solutions de stationnement vélos sécurisés.
- Mise en œuvre des solutions de paiement Liber't et Total GR dans les parkings en ouvrage.

## 2- Activité contrôle stationnement voirie

### Recettes :

Année : 2023													
Paielements FPS 2023	265 987,13 €	246 586,96 €	242 318,62 €	220 131,62 €	286 795,91 €	334 341,75 €	303 637,89 €	270 943,59 €	301 621,09 €	305 231,65 €	309 679,64 €	267 937,04 €	<b>3 355 212,89 €</b>
Recettes voirie 2023	447 972,48 €	378 687,35 €	439 272,20 €	371 175,60 €	428 389,95 €	522 342,80 €	323 266,55 €	391 807,40 €	446 858,12 €	432 456,46 €	452 966,39 €	464 110,10 €	<b>5 099 305,40 €</b>
Cumulées	447 972,48 €	826 659,83 €	1 265 932,03 €	1 637 107,63 €	2 065 497,58 €	2 587 840,38 €	2 911 106,93 €	3 302 914,33 €	3 749 772,45 €	4 182 228,91 €	4 635 195,30 €	5 099 305,40 €	

Année : 2022													
Paielements FPS 2022	284 150,49 €	267 853,45 €	337 831,28 €	301 331,61 €	303 203,49 €	295 428,90 €	296 422,67 €	284 259,13 €	307 196,64 €	283 168,91 €	294 842,69 €	268 970,32 €	<b>3 524 659,58 €</b>
Recettes voirie 2022	363 918,40 €	316 867,99 €	365 239,50 €	389 009,05 €	431 813,85 €	394 695,30 €	307 588,90 €	353 908,90 €	413 540,00 €	372 800,63 €	377 537,85 €	437 606,37 €	<b>4 524 526,74 €</b>
Cumulées	363 918,40 €	680 786,39 €	1 046 025,89 €	1 435 034,94 €	1 866 848,79 €	2 261 544,09 €	2 569 132,99 €	2 923 041,89 €	3 336 581,89 €	3 709 382,52 €	4 086 920,37 €	4 524 526,74 €	

Année : 2021													
Paielements FPS 2021	115 718,63 €	179 775,62 €	103 523,71 €	311 584,18 €	197 683,92 €	247 005,35 €	262 470,48 €	234 277,77 €	260 744,92 €	259 389,52 €	261 548,18 €	283 595,57 €	<b>2 717 317,85 €</b>
Recettes voirie 2021	345 902,15 €	315 893,00 €	282 392,30 €	299 652,10 €	261 953,30 €	402 687,35 €	362 233,40 €	319 213,70 €	444 401,50 €	378 578,00 €	347 962,10 €	412 153,00 €	<b>4 173 021,90 €</b>
Cumulées	345 902,15 €	661 795,15 €	944 187,45 €	1 243 839,55 €	1 505 792,85 €	1 908 480,20 €	2 270 713,60 €	2 589 927,30 €	3 034 328,80 €	3 412 906,80 €	3 760 868,90 €	4 173 021,90 €	

### Contrôle du stationnement :

Année : 2023													
	janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	Total
Nb de FPS émis	14 420	14 827	16 884	16 318	14 387	17 745	13 182	13 180	16 524	14 103	16 599	15 558	183 727
Nb approximé de FPS Payés	10 639	9 863	9 693	8 805	11 472	13 374	12 146	10 838	12 065	12 209	12 387		123 491
Tx approximé de FPS payés													73%
Nb de RAPO reçus	1 129	856	1 083	863	871	1 257	958	1 061	1 001	1 030	1 031	1 048	12 188
Tx de RAPO													7%
Nb de RAPO acceptés	1 039	535	827	593	652	862	615	698	721	697	723	659	8 621
Tx de RAPO acceptés													71%

Les recettes de stationnement voirie de Rouen sont en hausse constante depuis 2021 et dépassent les 5M€/an cette année.

Deux facteurs cumulatifs ont contribué à cette augmentation :

- Amélioration globale du taux de respect qui est lié au contrôle et nombre de FPS
- Augmentation de la fréquentation du centre-ville qui est constaté en parallèle dans les parkings en ouvrage.

### Recette stationnement voirie

2023	2022	2021
5 099 305	4 524 527	4 173 022

### Nombre de FPS

2023	2022	2021
183 727	178 856	152 464

### Taux de respect

	Décembre 2023	Décembre 2022	Décembre 2021
<i>Courte durée</i>	44,93	43.16	40.29
<i>Moyenne durée</i>	66,34	61.02	57.72

Concernant les recettes de stationnement voirie à Elbeuf, il y a une hausse de 10% comparé à 2022

Evolutions mises en œuvre en 2023 :

- Mise en œuvre de la nouvelle solution de paiement dématérialisé Easypark en remplacement progressif de la solution Payer.Mon.Stationnement.fr.
- Mise aux normes bancaire CB 5.5 du parc d'horodateurs.
- Aménagement des places ¼ heure gratuit, rue verte et rue Jouvenet.
- Aménagement et repositionnements d'horodateurs selon l'évolution du périmètre de stationnement
- Déploiement du logiciel qui automatise les phases de comptage et contrôle la cohérence des informations entre horodateurs et dépôt à la banque en supprimant les ressaisies.
- Finalisation de la campagne d'inventaire et coûts de tous les horodateurs

Prévisions 2024 :

- Accompagnement de la Ville de Rouen sur les extensions du périmètre du stationnement payant envisagées en septembre 2024.
- Achat de tablettes de plus grand format pour faciliter le contrôle du stationnement payant dans les véhicules LAPI.

### 3- Activité fourrière

Statistiques d'enlèvements :

	2023							2022			Différence
	Réquisitions adressées (toutes autorités confondues)	Réquisitions annulées	Objectif mensuel de réquisitions valables	Réquisitions valables au sens du contrat D.S.P	Enlèvements effectifs	Opérations préalables d'enlèvements	Total O.P.E et enlèvements effectifs	Enlèvements effectifs	Opérations préalables d'enlèvements	Total O.P.E et enlèvements effectifs	
Janvier	408	21	417	429	398	10	408	387	3	390	18
Février	444	35	417	479	429	15	444	362	4	366	78
Mars	397	39	417	436	384	13	397	501	9	510	-113
Avril	426	30	417	456	421	5	426	437	9	446	-20
Mai	408	29	417	437	402	6	408	472	2	474	-66
Juin	644	32	417	676	635	9	644	409	4	413	231
Juillet	383	12	416	395	380	3	383	346	2	348	35
Août	372	15	416	387	367	5	372	337	0	337	35
Septembre	543	27	417	570	529	14	543	477	10	487	56
Octobre	569	21	417	590	554	15	569	416	8	424	145
Novembre	508	23	416	531	496	12	508	376	8	384	124
Décembre	410	26	416	436	400	10	410	328	2	330	80
	5512	310	5000	5822	5395	117	5512	4848	61	4909	603

L'activité 2023 est en nette progression par rapport à l'année 2022. Un travail efficace et coordonné avec la Police Municipale et l'effet Armada y ont contribué

Évolutions mises en œuvre en 2023

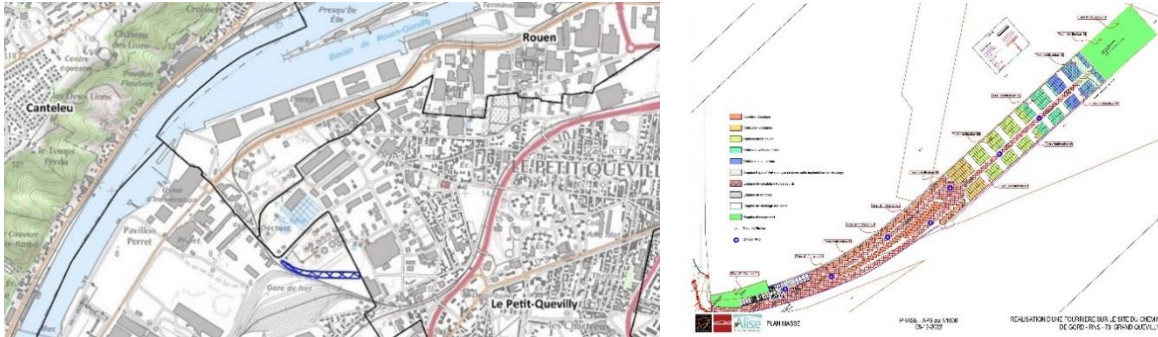
- Poursuite des études du nouveau terrain pour accueillir la fourrière : Chemin de Gord sur la commune de Petit Quevilly.
- Mise en place de SI Fourrière, logiciel national pour l'enregistrement et le suivi des véhicules mis en fourrière. Interfaçage de la solution avec notre logiciel métier LOGO pour faciliter le traitement des données.



#### Prévisions 2024 :

- Lancement des travaux de la nouvelle fourrière chemin de Gord.
- Etablissement et lancement du marché pour le renouvellement des deux camions pour l'enlèvement des véhicules.

#### Plan de situation et schéma d'aménagement de la nouvelle fourrière : chemin de gord à Grand Quevilly



### III. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, notre chiffre d'affaires a augmenté de 1 221 195 euros pour s'élever à 9 304 828 euros. Dans le même temps, nos charges d'exploitation ont augmenté de 904 406 euros pour s'élever à 8 722 863 euros permettant de dégager un résultat d'exploitation bénéficiaire de 615 061 euros. Des précisions sur ces évolutions figurent ci-dessous. Notre résultat net comptable est bénéficiaire de 424 872 euros. Notre trésorerie s'élève à 2 881 246 euros.

A la clôture de l'exercice, le montant de notre actif circulant au 31 décembre 2023 s'élevait à la somme de 5 306 569 euros et celui de nos dettes à la somme de 5 621 279 euros.

### IV. Principaux risques et incertitudes

Les principaux risques financiers sont liés :

- D'une part, à la fréquentation des parkings qui peut être impactée par des travaux, manifestations, pandémies ... une clause de revoyure des contrats de DSP permet d'engager des discussions avec le délégant afin de garantir l'équilibre de la société.
- D'autre part, le circuit des recettes en espèces : un audit du comptable public pour la régie et du cabinet KPMG a précisé les procédures et précautions à mettre en place pour sécuriser les circuits. Par ailleurs, le déploiement d'un logiciel de comptage et contrôle « automatique » évite les ressaisies de données.

#### Juridique

Le dispositif de contrôle du stationnement et d'édition de FPS a fait l'objet d'une analyse par un cabinet d'avocat spécialisé pour s'assurer de sa conformité par rapport à la RGPD et recommandations de la CNIL

Les principales mesures correctives ont été mises en place.

#### Technique

La sécurité structurelle et en matière de sécurité incendie fait l'objet d'une attention particulière en relation avec les services concernés de la Métropole et de la ville de Rouen

La société a passé un contrat avec un organisme de formation qui assure la mise à jour régulière des formations réglementaires des personnels.

La prise en charge de « La Ruche à vélos » a fait l'objet d'une mission sécurité du personnel compte tenu de la spécificité de l'équipement.

#### Conjoncturel

L'activité est sensible aux événements affectant la fréquentation du centre-ville de Rouen.

### V. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2023, date de la clôture de l'exercice, il n'y a pas eu d'événements particuliers

## VI. Activités en matière de recherche et de développement

La société poursuit ses études engagées afin d'améliorer : le service aux usagers (fluidité, informations et indications des places libres, modes de paiement).

En 2023, RNS a déployé une nouvelle application de paiement de stationnement voirie. Cette nouvelle application s'intégrera dans le MaaS en cours de mise au point par les services de la MRN Plus globalement, RNS a l'ambition de participer aux côtés des services à la politique de mobilité urbaine de la Métropole

## VII. Évolution prévisible et perspectives d'avenir

La société poursuivra ses efforts avec la Métropole en matière de modernisation et rationalisation des ouvrages et des conditions d'exploitation :

- Parkings
  - Accompagner les services de la Métropole dans le suivi des travaux du parking Cathédrale qui devraient être engagés en juillet 2024. Ce chantier entrainera :
    - Perte pour la société : environ 1 208 k€ déduction faite des réductions de charges pour 12 mois de chantier
    - Nécessité de proposer des solutions de substitution aux 220 abonnés
    - Redéploiement du personnel sur d'autres parkings
- Stationnement voirie : étude de l'éventuel élargissement du périmètre de stationnement payant
- Travaux de la nouvelle fourrière
- Montée en charge de la gestion du stationnement vélo
- Etude et proposition de prise en charge d'une partie des parkings P+R
- RNS est également associé avec RNA à l'étude concernant le stationnement sur le quartier Flaubert avec l'ambition d'y déployer des solutions innovantes : mutualisation, profilage des usagers et facturation automatique

## VIII. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce: <i>Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu</i>						Article D. 441 I, 2° du Code de commerce: <i>Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu</i>					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées TTC	1 864 290	223 824	369 184	16 608	2 473 906	516 069	0	273 165	-26 867	17 977	824 372	
Pourcentage du montant total du chiffre d'affaires HT	21%	2%	4%	0%	27%							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT							6%	0	3%	0	0	9%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

	Article D. 441 II du Code de commerce : <u>Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice</u>						Article D. 441 II du Code de commerce : <u>Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice</u>					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre cumulé de factures concernées												
Montant cumulé des factures concernées TTC	1 864 290	223 824	369 184	16 608	2 473 906	516 069	0	273 165	-268 67	179 77	824 372	
Pourcentage du montant total du chiffre d'affaires l'année HT	36	0	0	0	0							
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année HT							6%	0	3%	0	0	9%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues	0											
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

## IX. Filiales et Participations

Notre Société ne possède ni filiale ni participation. Elle est membre du GIE PAR aux côtés de la SEM Rouen Park.

## X. Examen des comptes et résultats

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 9 304 828 euros contre 8 083 634 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 1 221 195 € (+15,11%).

La hausse du chiffre d'affaires sur les parkings de la DSP MRN représente 714 655€ au global, cette hausse est liée à 39% par l'augmentation des prix est à 59% par l'augmentation de la fréquentation sur les parkings notamment sur le parking Hôtel de ville.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 91 784 € euros contre 101 620 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -10%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 8 722 863 euros contre 7 818 457 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 904 406 € (+11,57%).

L'impact est expliqué par la hausse de l'électricité liée au contrat EDF impact est de 217 741€ soit 142% (153 363€ en 2022 et 371 103€ en 2023). Une hausse sur la maintenance de 53% qui représentent 198 235 € avec notamment une hausse sur la voirie et dépenalisation de 91 055€ qui est due à un écart de 55 000 sur Flowbird divers réparation exemple une dalle pour 10 000€ une mise à jour de logiciel pour 10 000€. Pour le parking saint marc, il y a 29 775€ de hausse comparée à 2022 avec la mise à jour des paiements par CB pour 30 000€ (orbility). Les autres impacts sont répartis sur l'ensemble des parkings mais ne sont pas significatifs.

Une hausse de 250 943€ sur les honoraires due au passage en charges des études liées au projet du val d'Eauplet et une augmentation des redevances sur la part variable de 267 334€.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 172 129 euros contre 160 860 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,01%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 519 949 euros contre 1 496 163 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,59%

Le montant des charges sociales s'élève à 697 471 euros contre 757 474 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -7,92%. Cela est due au calcul de la prime des congés payés.

L'effectif salarié moyen s'élève à 56 personnes contre 55 personnes pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 615 061 euros contre 660 011 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 673 749 euros contre 366 797 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 83,68%

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un bénéfice net comptable de 424 872 euros contre un bénéfice net comptable de 324 293 euros pour 2022, soit +31,01%, après prise en compte :

- du résultat financier de - 48 534 euros contre - 46 266 euros pour l'exercice précédent,
- du résultat exceptionnel de -200 344 euros contre +3 762 euros pour l'exercice précédent, la hausse est liée une provision pour la remise en état de la fourrière en 2025
- de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise d'un montant de 0 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 0 euros (report déficit) contre 0 euros pour l'exercice précédent

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Société s'élève à 8 335 833 euros contre 9 214 701 euros pour l'exercice précédent.

## XI. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 424 872 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter Le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante :

- Bénéfice net comptable de l'exercice 424 871,64 euros
- En totalité au compte « Autres réserves » 424 871,64 euros  
qui s'élèvera ainsi à 2 163 993 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 2 493 993 euros pour un capital social de 300 000 euros.

## XII. Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

## XIII. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

## XIV Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau fait apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices

## XV. Convention réglementée

La société dispose d'une convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

- Mise à disposition de personnel avec la SPL Rouen Normandie Aménagement.
- Mise à disposition de personnel avec la SEM Rouen Park

Le détail de cette convention figure dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

## XVI. Administration de la société

Compte tenu de son statut de SPL, RNS a mis en place des dispositifs spécifiques :

- **Assemblée spéciale** : une assemblée spéciale réunit les collectivités actionnaires qui ont souhaité bénéficier du service de la fourrière. Elle se réunit préalablement aux conseils d'administration et y est représentée par son Président administrateur de la SPL

	2023	2022	2021	2020	2019
<b>I. Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
b) Nombre d'actions émises	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
c) Nombre d'obligations convertibles en action	- €	- €	- €	- €	- €
<b>II. Résultat global des opérations effectives</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	9 304 828 €	8 083 634 €	6 382 140 €	5 337 427 €	6 645 422 €
b) Bénéfices avant impôts, amortissements et provision	1 238 734 €	335 718 €	- 186 404 €	454 975 €	1 289 481 €
c) Impôts sur les bénéfices		- €	150 506 €	- 170 006 €	170 006 €
d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	424 872 €	324 293 €	- 768 658 €	49 747 €	424 983 €
e) Montant des bénéfices distribués	- €	- €	- €	- €	- €
<b>III. Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,42 €	1,08 €	- 2,06 €	- 0,40 €	1,98 €
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	1,42 €	1,08 €	- 2,56 €	0,17 €	1,42 €
c) Dividende versé à chaque action	- €	- €	- €	- €	- €
<b>IV. Personnel</b>					
a) Nombre de salariés	56	55	50	47	47
b) Montant de la masse salariale	1 519 949 €	1 496 163 €	1 438 138 €	1 245 367 €	1 121 085 €
c) Montant des somme versées au titre des avantages sociaux	697 471 €	757 474 €	582 342 €	421 246 €	388 062 €

- **Procédures de prévention**

- Un guide d'achat précise les conditions de passation des marchés et commandes. Une CAO dans laquelle figure les élus examine les marchés dépassant les seuils fixés par la réglementation.
- Des marchés cadre ont été mis en place pour les commandes les plus récurrentes.

- **Information sur les contrôles éventuels dont la société fait l'objet**

La société a fait l'objet d'un audit de la part du comptable public de la ville de Rouen pour la partie régie des recettes. Les mesures correctives ont été mises en œuvre

- **Modalités d'exercice du contrôle analogue**

- Une chartre du contrôle analogue en précise les modalités de remise en œuvre
- Contrôle de comptes au moins deux fois par an par les services afin d'apporter les éléments aux élus.
- Mise en place d'un comité technique et risques présidé par les élus qui examinent les principaux points qui sont présentés au conseil d'administration et qui peut être réunis à tout moment pour examiner un point particulier dans le fonctionnement de la société.

- **Eléments de rémunération, ainsi que les avantages en nature accordés aux représentants de la collectivité territoriale ou du groupement ainsi qu'aux mandataires sociaux**

Néant conformément aux statuts

## XVII. Situation des mandats

Les mandats de la société ORCOM, Commissaire aux Comptes titulaire représentée par Monsieur Vincent COCUELLE, et Monsieur Bruno ROUILLE, Commissaire aux Comptes suppléant, expireront à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

## XVIII. Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés tant personnellement qu'en qualité de représentants dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Il est précisé que les mandats exercés dans d'autres entités que des sociétés telles que des groupements d'intérêt économique, des groupements d'intérêt public ou des établissements publics locaux à caractère industriel ou commercial ne sont pas pris en compte dans la liste ci-dessus évoquée.

Comme vous pourrez le constater, les règles relatives au cumul des mandats posées par les dispositions des articles L. 225-21 et L. 225-54-1 du Code de commerce sont respectées.

Liste des mandats et fonctions :

Matthieu de MONTCHALIN	Président de Rouen Normandie Stationnement
David LAMIRAY	Administrateur Rouen Normandie Aménagement
	Administrateur Rouen Normandie Stationnement
	Président de la Régie des Equipements sportifs de la MRN
	Régie Publique d'Energie Calorifique de la MRN
	Administrateur Logéo Habitat
	Administrateur Logéo Seine
Sylvaine SANTO	Administratrice Rouen Normandie Stationnement
	Administratrice CA de Valenseine
Fabrice RAOULT	Administrateur Rouen Normandie Stationnement
Anne-Emilie RAVACHE	Administratrice Rouen Normandie Aménagement
	Administratrice RNC
	Administratrice RNTC
	Vice-présidente du Centre de Gestion 76
	Administratrice ESADHAR
	Administratrice SMEDAR
	Administratrice Rouen Normandie Stationnement
Cyrille MOREAU	Administrateur Rouen Normandie Stationnement
	Administrateur Rouen Normandie Aménagement
Thierry CHAUVIN	Administrateur Rouen Normandie Aménagement
	Administrateur Rouen Normandie Stationnement
Kader CHEKHEMANI	Président de Rouen Park
	Administrateur Rouen Normandie Stationnement
Nicolas ZUILI	Administrateur Rouen Normandie Stationnement
	Administrateur Rouen Park
Françoise GUILLOTIN	Administratrice Rouen Normandie Stationnement
	Administratrice EBSH
	Administratrice SCIC
Christian MONCHAUX	Administrateur Rouen Normandie Stationnement
Rémi de NIJS	Directeur Général Rouen Normandie Aménagement
	Directeur Général Délégué ROUEN PARK
	Directeur Général Délégué SEMRI MR
	Directeur Général Rouen Normandie Stationnement

En effet, aucun mandataire de la Société n'exerce plus de cinq mandats d'Administrateur de société anonyme et aucun d'entre eux n'exerce plus de deux mandats de Directeur Général de société anonyme non cotée, étant précisé que les mandats de Président, de Directeur Général, de Directeur Général Unique, de membre du Directoire ou d'Administrateur d'une société d'économie mixte locale ne sont pas pris en compte pour l'application des règles relatives au cumul des mandats lorsque les mandats sont exercés par un représentant d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales.

### **XIX. Délégations de compétence et de pouvoirs accordés par l'assemblée générale du Conseil dans le domaine des augmentations de capital**

Etat néant

### **XX. Choix des modalités d'exercice de la direction générale**

Conformément aux dispositions légales et à l'article 23 des statuts, le Conseil d'administration de la société a décidé à l'unanimité en sa séance du 12 mars 2018 d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général. Ses modalités sont inchangées à ce jour.

### **XXI. Prises de participation (Article 233-6 du Code de Commerce)**

Etat néant

## XXII. Rappel des séances du Conseil d'administration, des assemblées générales et des données concernant le capital de la société

Le conseil d'administration s'est réuni à deux reprises en 2023. Au cours de ces deux séances, les principales décisions prises et informations données ont été les suivantes :

- **Conseil d'Administration du 9 mai 2023, avec l'ordre du jour suivant**

Collectivités Locales	Nbre représentants	Participants	
Métropole Rouen Normandie	6	4	67%
Ville de Rouen	4	2	50%
Ville d'Elbeuf sur Seine	1	1	100%
Représentant AS : Christian Monchaux	1	1	100%
<b>Taux de participation des collectivités</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>67%</b>

### Vie sociale

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 novembre 2022
- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Préparation du rapport de gestion
- Délibération sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle - Projet de résolutions
- Bilan des marchés 2022
- Insertion clause de laïcité-avenant

### Opérationnel

- Contrat RNS-Rouen Flaubert
- Contrat ARMADA
- Stationnement vélo : état d'avancement
- Déploiement des IRVE sur les parkings en ouvrage
- Application mobile de paiement du stationnement

### RH

- Renouvellement accord intéressement

- **Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2023, avec ordre du jour suivant :**

Collectivités Locales	Nbre représentants	Participants	
Métropole Rouen Normandie	1	1	100%
Ville de Rouen	1	1	100%
Ville d'Elbeuf sur Seine	1	1	100%
Ville de Bonsecours	1	1	100%
Ville d'Amfreville la Mivoie	1		0%
Ville de Bihorel	1		0%
Ville de Bois Guillaume	1	1	100%
Ville de Canteleu	1		0%
Ville de Malaunay	1		0%
Ville de Franqueville St Pierre	1	1	100%
Ville de Maromme	1		0%
<b>Taux de participation des collectivités</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>55%</b>

- Approbation du rapport de gestion, des rapports du commissaire aux comptes, du bilan et des comptes de l'exercice 2022. Affectation du résultat.
- Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes
- Pouvoirs

- **Conseil d'administration du 13 décembre, avec l'ordre du jour suivant :**

Collectivités Locales	Nbre représentants	Participants	
Métropole Rouen Normandie	6	4	67%
Ville de Rouen	4	3	75%
Ville d'Elbeuf sur Seine	1	1	100%
Représentant AS Christian Monchaux	1	1	100%
<b>Taux de participation des collectivités</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>75%</b>

- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 9 mai 2023

#### **Financier**

- Résultat prévisionnel 2023
- Budget 2024
- Contrat DSP : Av 10 véhicules électriques et 11 modification des conditions financières

#### **Opérationnel**

- Nouvelle application mobile – état déploiement
- Fourrière – avancement
- Audit de la régie d'avances et de recettes des horodateurs de la ville de Rouen

#### **Développement**

- Gestion du stationnement Rouen Flaubert - contrat DSP
- Parkings P+R – projet contrat

#### **Vie sociale**

- Présentation charte de déontologie
- MAD SPL RNS - Rouen Park
- Fusion RNA - RNS

### **XXIII. Actionnariat salarié**

Nous vous rappelons que la loi de simplification de juillet 2019 a supprimé la consultation triennale relative à l'augmentation du capital réservée aux salariés.

En conséquence, il n'y a plus lieu de se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés.

Votre Conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration